

Compte rendu de la séance du 17 décembre 2015

Intervention de Mme CHAVENTON.

M. le maire donne la parole avant l'ouverture de séance à Mme CHAVENTON, domiciliée impasse du Paradis, pour qu'elle présente à l'ensemble du conseil son association dénommée « esprit share if ». Mme CHAVENTON remercie l'ensemble du conseil pour son accueil. L'association « esprit share if » est une association théâtrale d'improvisation à destination d'un public majeur. L'association « esprit share if » est basée sur l'idée de partage. Son but est de créer des spectacles afin de les produire lors de manifestations telles que le téléthon. Le bureau de l'association est actuellement composé de 2 membres.

Mme CHAVENTON a pratiqué pendant cinq années, le théâtre d'improvisation et souhaite faire partager sa passion à des personnes volontaires. Mais elle n'est pas fermée à d'autres interprétations. Pour elle, les adhérents doivent s'inscrire dans une démarche volontaire et de volontariat. Elle sollicite la commune pour la mise à disposition d'une salle pour les réunions et les répétitions. Des dépliants seront apposés et déposés dans différents lieux pour affichage.

Mme POTTIER Chantal propose que Mme CHAVENTON intervienne à la réunion du Comité des Fêtes de janvier pour présenter son association.

Mme BREBANT Laurence suggère que Mme CHAVENTON puisse intervenir publiquement pour faire connaître l'association aux habitants de Losne et autres communes alentours.

Après l'intervention de Mme CHAVENTON, M. le maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice sauf :

M. MACAIRE Didier qui a donné procuration à M. HUTTE Laurent

Secrétaire de séance : M. Dominique JACOB

Le compte-rendu de la précédente séance n'apporte ni remarque, ni observation.

M. HUTTE Laurent , devant la présence d'un dispositif d'enregistrement, demande que le déroulement de la séance devienne officiel et sollicite que la législation soit respectée (appel des élus...). M. le maire rétorque que ce dispositif d'enregistrement n'a rien d'officiel et qu'il sert juste de support au compte rendu.

Le maire demande qui veut occuper le poste de secrétaire de séance. M. FLAGEOLET Johan ne souhaite plus exercer cette fonction lors des réunions de conseil municipal. M. JACOB Dominique se propose d'être secrétaire de séance pour la réunion de ce jour. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

M. le maire demande qu'une question supplémentaire soit inscrite à l'ordre du jour. Il s'agit d'une décision modificative budgétaire qui concerne des régularisations sur les amortissements 2015. L'inscription de la décision modificative à l'ordre du jour du présent conseil est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire

Le maire explique que des écritures liées aux amortissements et reprises de subvention doivent être émises avant le 31/12/2015. La décision modificative budgétaire suivante est à prendre :

	montant
Dépenses Compte 6811	+ 987.14
Dépenses compte 023	-987.14
Recettes compte 021	-987.14
Recettes compte 10226	+ 987.14
Dépenses compte 2804182	+ 7849.21
Recettes compte 28041482	+4000.00
Recettes compte 2804172	+3849.21
Dépenses compte 6811	+7849.21
Recettes compte 773	+ 7849.21

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative budgétaire et autorise le maire à passer les écritures

Indemnisations des agents recenseurs et coordonnateur communal.

Le maire informe que la préfecture a alloué à la commune la somme de 3400 € en dédommagement des frais engagés pour le recensement de la population 2016. En 2011, les 3 agents recenseurs avait été rémunérés sur la base d'un forfait à hauteur de 1.30 €/ bulletin individuel et 0.80 cts par feuille de logement. Le coordonnateur communal avait perçu la somme restante. Le conseil municipal décide de rémunérer les agents recenseur et le coordonnateur communal dans les mêmes conditions que le recensement 2011.

Droit de préemption sur un bâtiment sis en zone UY du PLU

Le maire informe qu'il a été destinataire d'une demande d'intention d'aliéner de la part du Tribunal de Grande Instance et concernant le bâtiment sis rue de Chaumergy et cadastré ZL 254. Ce bâtiment est situé vers les ateliers municipaux dans une zone du PLU destinée à accueillir des entreprises. Le TGI souhaite connaître la position de la commune vis-à-vis de son droit de préemption. Mme BREBANT Laurence souhaite qu'une réflexion sur le devenir du bâtiment soit menée. Il ne faut pas préempter pour dire de préempter. Le conseil municipal décide que la commune exercera son droit de préemption.

Frais d'élection

La somme allouée pour l'indemnisation des frais d'élection par la Préfecture, est parvenue en mairie. Elle concerne les élections départementales de mars 2015 et le montant s'élève à 293.66 €. Le conseil municipal décide d'attribuer cette somme aux agents du secrétariat.

Remboursement de frais : visite médicale poids lourds

Le maire informe que les employés communaux, titulaires du permis poids lourds, paient leurs visites médicales obligatoires. Pour certains agents, le permis poids lourds ne sert que dans le cadre de leur emploi sur la commune. Le conseil municipal décide que la commune prendra à sa charge les frais de visite médicale.

Droit de préemption

La commune a été destinataire d'une demande d'intention d'aliéner pour un bien sis 5 rue du Pontreux et propriété de M et Mme MARCHAND ainsi que d'un terrain sis Rue du Closeau et cadastré AE 122 pour une contenance de 566 m². La commune de Losne n'exercera pas son droit de préemption sur les biens référencés ci-dessus.

Demandes de subventions exceptionnelles

Le collège privé de Saint Aubin sollicite une subvention pour le financement du voyage scolaire d'un enfant de LOSNE. Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande.

Dans le cadre du salon fluvial 2016, le Comité des Fêtes de SAINT JEAN DE LOSNE sollicite une participation financière exceptionnelle pour organiser un concert le 23 avril au soir. Avant de prendre une décision, le conseil municipal souhaite avoir de plus amples renseignements sur la manifestation et d'attendre la réunion du 18 janvier pour se prononcer sur l'attribution d'une aide financière. Un courrier sera adressé en ce sens au président du Comité des Fêtes de SAINT JEAN DE LOSNE

Don balayeuse

La société H2O a adressé à la commune un chèque de 300 € en remerciement du prêt de la balayeuse. Le maire est autorisé à procéder à l'encaissement du chèque.

Travaux forestiers

Dans le cadre des travaux de reboisement qui seront réalisés sur la parcelle 27, la commission permanente du Conseil Départemental a accordé à la commune une subvention de 8 704 € au titre du programme « une agriculture et une viticulture valorisée »

Conventions

La ville de Seurre accueille dans le cadre d'une classe CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) des enfants de différentes communes. Un enfant de LOSNE est concerné par cet apprentissage aussi La commune de Seurre a adressé deux conventions en mairie

. Une concerne la participation communale aux NAP et une pour la participation aux frais de scolarité. Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions avec la commune de Seurre. Il sera précisé que les conventions ne régissent que les participations des frais pour des enfants inscrits en classe CLIS

RODP orange

La redevance d'occupation du domaine public due par ORANGE s'élève pour 2015 à 1644 €. Le maire est chargé d'émettre le titre de recettes correspondant.

Questions diverses

Contribution communale au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour 2016 s'élève à 29 007 €

Réunions

-EDF.

Le maire fait part au conseil qu'il a assisté à la réunion de présentation par EDF du schéma de régionalisation d'achat d'électricité auquel adhère la commune.

-Communauté de communes

Mme BREBANT Laurence fait part des différents points abordés en réunion de Communauté de Communes. :

-Modification des statuts : dans le cadre du réajustement du SPANC – intégration de la base de canoë kayak au patrimoine de la Communauté de Communes et la désignation d'un représentant de l'EPCI (Etablissement Public de coopération Intercommunale) à la commission consultative du SICECO. Mme LOTTIER, maire de Saint Symphorien sur Saône est désignée pour siéger auprès de la commission consultative.

-Tarif portage repas à domicile par l'ADMR : le coût du portage a diminué suite au changement de prestataire. Le coût passe de 8.66 € à 7.80 €. Un coût du repas moins cher et une optimisation des tournées permettent de diminuer le coût de la prestation. Le but pour la communauté de communes n'est pas de réaliser des bénéfices.

-La Communauté de Communes a rendu son avis sur le Schéma de Coopération Départementale Intercommunal (SDCI)

-Le point important est le ramassage du tri sélectif au porte à porte. Il s'effectuera par quinzaine et aura lieu à Losne le 12/01/2016. Une augmentation de 9 € / foyer et par an sur l'abonnement sera appliqué pour permettre de faire fonctionner le service. Les commerçants qui n'ont pas encore reçu leur bac seront livrés courant janvier.

-La Communauté de Communes a revu la tarification de l'amarrage ainsi que le montant alloué aux communes dans le cadre de la mise à disposition des locaux pour les activités périscolaires.

-Problème avec un ancrage de bateau dans le port de SEURRE. Ce dernier a été retiré de l'eau car il sombrait. Il est actuellement sur le quai d'amarrage et au fur et à mesure que l'eau s'évacue, la coque cède.

Bois

Mme PAGEAUT Annie, Messieurs AMIOT Guy et LHUISSIER Louis se sont rendus à Pagny pour assister à une réunion d'APROVALBOIS. Cette réunion avait pour but d'expliquer la desserte du bois.

Mme PAGEAUT souligne que les informations données étaient quasi identiques à celles de la réunion de LEUGLAY organisée par la COFOR.

APROVALBOIS travaille avec l'ONF. Cet organisme œuvre pour la valorisation du bois. Il est dommage que si peu de maires participent à de telles réunions malgré la colère dont ils font preuve par rapport à l'exploitation du bois. Il est rappelé que les professionnels du bois tentent d'amener les communes à abandonner les affouages afin d'éviter la concurrence déloyale. En effet certains affouagistes revendent du bois.

Personnel communal

M. le Maire informe que la commission paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable pour reconduire d'une année le stage de M. BAUDEGARD Christian.

Information diverses

M. le maire informe le conseil sur différents sujets :

* Fonds de compensation de la TVA (FCTVA 2015)

la commune a perçu au titre du FCTVA 2015 , la somme de 33 400 €

*Hangar communal.

La préfecture confirme la complétude du dossier et sa présentation au titre de la DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux).

*Logiciel urbanisme

Mme NINOT Angéline présente au conseil l'application OXALIS. Cette application est un produit de chez BERGER-LEVRAULT et permet l'instruction des autorisations d'urbanisme. M.HUTTE Laurent souhaite que soit inscrit dans le compte rendu, que les conseillers municipaux et les adjoints n'ont pas compétence en matière d'autorisation d'urbanisme et que seul le maire est compétent en ce domaine

*Certipro

Il est présenté succinctement le produit proposé par la SARL CERTIPRO. La commission travaux souhaite rencontrer le commercial afin d'étudier avec lui les bâtiments à équiper en matériaux calorifuges. La démarche sera réalisée dans le cadre d'une éventuelle certification C2E. La plaquette présentant le produit sera adressée à l'ensemble des membres de la commission travaux.

*aire de jeux

Le maire informe que la commande de jeux extérieurs est passée . L'aire de jeux sera aménagée vers la salle des fêtes. Des jeux tels que balancelles, tourniquet... ont été commandés ainsi que les tapis de protection de sol.

*Installation d'un mobil home au foot

Le président du foot souhaite installer un mobil home sur le terrain de foot afin de stocker du matériel. M ; le maire informera se dernier que le mobil home devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme et sera soumis à des taxes. Un courrier sera adressé à M. BERTRAND Olivier ancien employé au

terrain de foot afin qu'il procède au déménagement du local où il a installé un atelier sans aucune autorisation des communes (Losne-Saint Usage et Saint Jean de Losne) . Le local sera ainsi récupéré pour stocker le matériel.

***Secrétariat de mairie**

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé les 26/12/2015 et 02/01/2016.

***Divers**

M. YALDIZ Hüseyin, propriétaire de l'immeuble sis 14 rue Nationale , va déposer un permis de démolir en mairie pour démonter le bâtiment

***festivités du 14 juillet**

Mme GAUTHERON Christiane informe qu'elle a été destinataire d'un courrier et concernant l'installation d'un manège enfantin sur la commune lors des festivités du 14 juillet. Le conseil décide d'émettre un avis favorable à la venue du manège et propose d'offrir aux enfants de Losne deux tickets de manège à l'occasion du 14 juillet soit 380 tickets pour 870 €

***Travaux de voirie 2015**

Le maire fait un point sur l'avancement du cheminement piétonnier. Ce dernier est en phase d'être terminé. L'effondrement d'un tuyau engendre un surcoût de 1600 € pour le remplacement. L'entreprise NOIROT réalisera les travaux.

***Barrière Ancienne Route de Seurre**

Le maire fait part du devis de l'entreprise DL équipement pour la réalisation de la barrière destinée à sécuriser le passage des cyclistes et des piétons sur l'Ancienne Route de Seurre pour un coût de 1792 € TTC.

***Prêt de salle ;**

Suite à l'intervention de Mme CHAVENTON en début de séance, il est décidé de mettre à disposition de l'association « Esprit share if » la salle sise au 1 er étage de Losne Ambulance. Une convention viendra régir les modalités administratives et financières.

***Bulletin municipal**

Les bulletins municipaux pourront être distribués dès le 19 décembre.

Remerciements

M . le maire fait part des remerciements reçus par l'école maternelle de Saint Jean de Losne pour l'attribution d'une subvention.

Le maire informe que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu exceptionnellement le 28 janvier 2016.

Séance levée à 22 h30

Le maire

L. LHUISSIER